



République et canton de Genève

Commune de Cologny

Dans sa séance du 21 juin 2018, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

le Conseil municipal décide par 17 oui et 1 abstention

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 172 800 F pour couvrir les travaux encore à effectuer sur le crédit relatif à la transformation de l'accès aux combles du bâtiment sis place du Manoir 4.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 30 mars 2017.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 10 septembre 2018.

Cologny, le 29 juin 2018

Le Président du Conseil municipal :

Pascal HORNUNG